

VILLE DE PULLY  
**Municipalité**

Direction Administration générale, finances et affaires  
culturelles

---

Préavis No 11 - 2005  
au Conseil communal

**Plan quadriennal des investissements 2005-2008**

18 mai 2005

## Table des matières

<b>1. OBJET DU PREAVIS .....</b>	<b>3</b>
<b>2. HISTORIQUE.....</b>	<b>4</b>
2.1 PLANIFICATION .....	4
2.2 PLANS DES INVESTISSEMENTS PRECEDENTS .....	4
<b>3. PROJET - PLAN DES INVESTISSEMENTS 2005-2008 .....</b>	<b>5</b>
<b>4. CONSIDERATIONS GENERALES.....</b>	<b>6</b>
<b>5. FINANCEMENT .....</b>	<b>6</b>
5.1 MOYENS .....	6
5.2 AUTOFINANCEMENT DE 1990 A 2004.....	7
5.3 PROJECTION FINANCIERE .....	7
5.4 DETTE COMMUNALE.....	7
<b>6. CONCLUSIONS .....</b>	<b>9</b>

## Plan quadriennal des investissements 2005-2008

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

### 1. Objet du préavis

Le plan quadriennal des prévisions d'investissements qui vous est soumis pour en prendre acte atteint le montant de **CHF 40'439'500.00** pour la période 2005-2008 (référence page 5 de l'annexe 7.1).

On rappellera pour mémoire que le précédent plan 2004-2007 faisait état d'investissements pour environ CHF 43.1 mios (réf. : *Préavis N° 6-2004*).

Le présent plan des investissements correspond aux orientations arrêtées par la Municipalité pour ces quatre prochaines années. Les objets inventoriés ont été définis selon les critères résumés ci-après :

- Impératifs techniques :
  - entretien et renouvellement des réseaux;
  - entretien du patrimoine.
- Equipements des Monts-de-Pully.

La concrétisation des travaux liés aux infrastructures a fait l'objet d'une analyse approfondie et détaillée par nos services techniques. Le programme de gestion des divers chantiers tient compte de tous les paramètres utiles à l'appréciation de la notion de faisabilité.

Pour sa part, la Municipalité a bien entendu pris en considération les difficultés financières rencontrées par notre Commune. Dès lors, elle n'a retenu pour son programme d'investissements que les objets jugés indispensables ou obligatoires.

La part à financer sur les crédits déjà votés, ou engagés à court terme, représente plus du tiers des investissements de ce plan quadriennal, ce qui conduit évidemment à réduire la marge d'appréciation de la Municipalité d'autant.

Le financement des investissements prévus pour la période 2005-2008 n'est pas assuré. Le résultat du bouclage des comptes 2004, ainsi que le budget 2005 démontrent à l'évidence que nous devons recourir à de nouveaux emprunts. Le préavis municipal N° 05-2005 (Autorisation d'emprunter CHF 10.0 mios), soumis à votre Conseil lors de sa séance du 11 mai 2005, est une première étape dans cette voie. Il paraît peu probable en effet que les comptes de fonctionnement des deux ou trois prochaines années dégagent une marge d'autofinancement substantielle.

En conséquence, la Municipalité redoublera d'attention lors de son analyse annuelle de l'état des finances communales afin d'éviter une augmentation démesurée de la dette consolidée.

## 2. Historique

### 2.1 Planification

Il nous paraît intéressant de rappeler que le début de la planification systématique des investissements date de 1967 et que, jusqu'à fin 1983, les plans des investissements étaient quinquennaux. Etant donné les nombreux aléas d'une prévision à long terme, le Conseil communal accepta, en automne 1984, le principe d'une planification financière projetant les investissements en permanence sur les quatre ans à venir.

Depuis lors, un plan quadriennal coulisant est présenté chaque année à la Commission des finances et au Conseil communal qui en prend acte.

Il y a lieu de préciser également que ce plan quadriennal n'étant pas figé dans le temps et son contenu ne faisant l'objet d'aucune mesure contraignante, il peut être modifié à chaque instant. Ces modifications portent aussi bien sur l'inventaire des objets que sur l'étalement du financement de ceux-ci. Une mise à jour régulière du plan des investissements est portée à la connaissance des membres de la Commission des finances lors de leurs séances.

### 2.2 Plans des investissements précédents

Au 31 décembre 2004, le résumé chiffré des plans des investissements précédents se présentait comme suit :

Périodes	Total des investissements financés (en CHF)
Plan des investissements 1967-1971	43'245'394.80
Plan des investissements 1972-1976	56'585'566.90
Plan des investissements 1977-1981	58'182'369.95
Plan des investissements 1982-1985	24'599'235.30
Plan des investissements 1986-1989	92'332'747.85
Plan des investissements 1990-1993	29'980'780.55
Plan des investissements 1994-1997	23'800'206.00
Plan des investissements 1998-2001	37'595'540.53
Investissements de l'année 2002	21'424'319.40
Investissements de l'année 2003	9'486'240.65
Investissements de l'année 2004	10'844'346.75
<b>Total général des investissements financés au 31 décembre 2004</b>	<b>408'076'748.68</b>

Ce total doit cependant être relativisé puisqu'il est constitué de francs d'inégale valeur du fait de l'inflation intervenue de 1967 à aujourd'hui (CHF 1.00 en 1967 = CHF 0.31 en 2004).

### 3. Projet – Plan des investissements 2005-2008

Comme cela a déjà été mentionné précédemment, le total du financement probable des investissements 2005-2008 est de CHF 40'439'500.00 (référence : page 5 de l'annexe 7.1).

Ce montant concerne trois phases de financement :

- le financement des investissements pour lesquels les crédits sont déjà votés;
- le financement des investissements engagés par voie de préavis en cours;
- le financement des investissements à voter.

Le total du financement des investissements 2005-2008 se décompose de la manière suivante :

Types de dépenses d'investissements	Montants (en CHF)
Dépenses engagées sur les investissements pour lesquels les <b>crédits sont déjà votés</b> , selon situation au 9 mai 2005	4'574'500.00
Dépenses d'investissements engagées par voie de préavis, pour lesquelles les crédits ont été votés le 11 mai 2005) :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préavis N° 04-2005, Avenue de Lavaux – Renouvellement des conduites industrielles, mise en séparatif – Réfection partielle de la chaussée – Réaménagement du carrefour Lavaux-Samson Reymondin</li> </ul>	7'650'000.00
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préavis N° 07-2005, Collège Arnold Reymond – Rénovation des installations sanitaires, doublage des parois latérales de la salle omnisports, réfection et fermeture de la piste d'athlétisme</li> </ul>	1'850'000.00
<b>Financement des crédits votés et/ou engagés</b>	<b>14'074'500.00</b>
Dépenses d'investissements pour lesquelles les <b>crédits doivent être votés</b>	26'365'000.00
<b>Total du plan des investissements 2005-2008</b>	<b>40'439'500.00</b>
Les crédits à voter concernent principalement :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les constructions, transf. et rénovation d'immeubles</li> <li>• Les équipements sportifs</li> <li>• Les travaux routiers (y.c. aménagements urbains)</li> <li>• Les nuisances (lutte contre le bruit)</li> <li>• L'informatique</li> <li>• La réhabilitation de la STEP</li> <li>• La signalisation routière (centrale de régulation)</li> <li>• L'aménagement du territoire</li> <li>• Les travaux d'assainissement (collecteurs)</li> <li>• Les réseaux des services industriels</li> </ul>	<p>3'860'000.00</p> <p>3'850'000.00</p> <p>5'510'000.00</p> <p>0.00</p> <p>0.00</p> <p>3'100'000.00</p> <p>500'000.00</p> <p>0.00</p> <p>2'900'000.00</p> <p>6'645'000.00</p>

Sur l'ensemble des investissements projetés au cours de ce plan quadriennal, les objets du patrimoine financier totalisent CHF 1.1 mios. Les investissements relatifs aux réseaux des Services Industriels, à la STEP et aux collecteurs totalisent la somme d'environ CHF 19.4 mios. Ces investissements sont financés annuellement, à posteriori, par leurs taxes respectives affectées.

#### 4. Considérations générales

Globalement, le plan quadriennal 2005-2008 est sans surprise puisqu'il repose essentiellement sur les bases suivantes, dans la continuation du précédent, à savoir :

- la réalisation des investissements pour lesquels les crédits sont d'ores et déjà votés (plus d'un tiers des investissements prévus);
- la réalisation de l'aménagement urbanistique des Monts-de-Pully;
- l'entretien et la remise en état des infrastructures : routes, collecteurs ainsi que les réseaux des services industriels;
- la participation financière de notre Commune aux équipements régionaux.

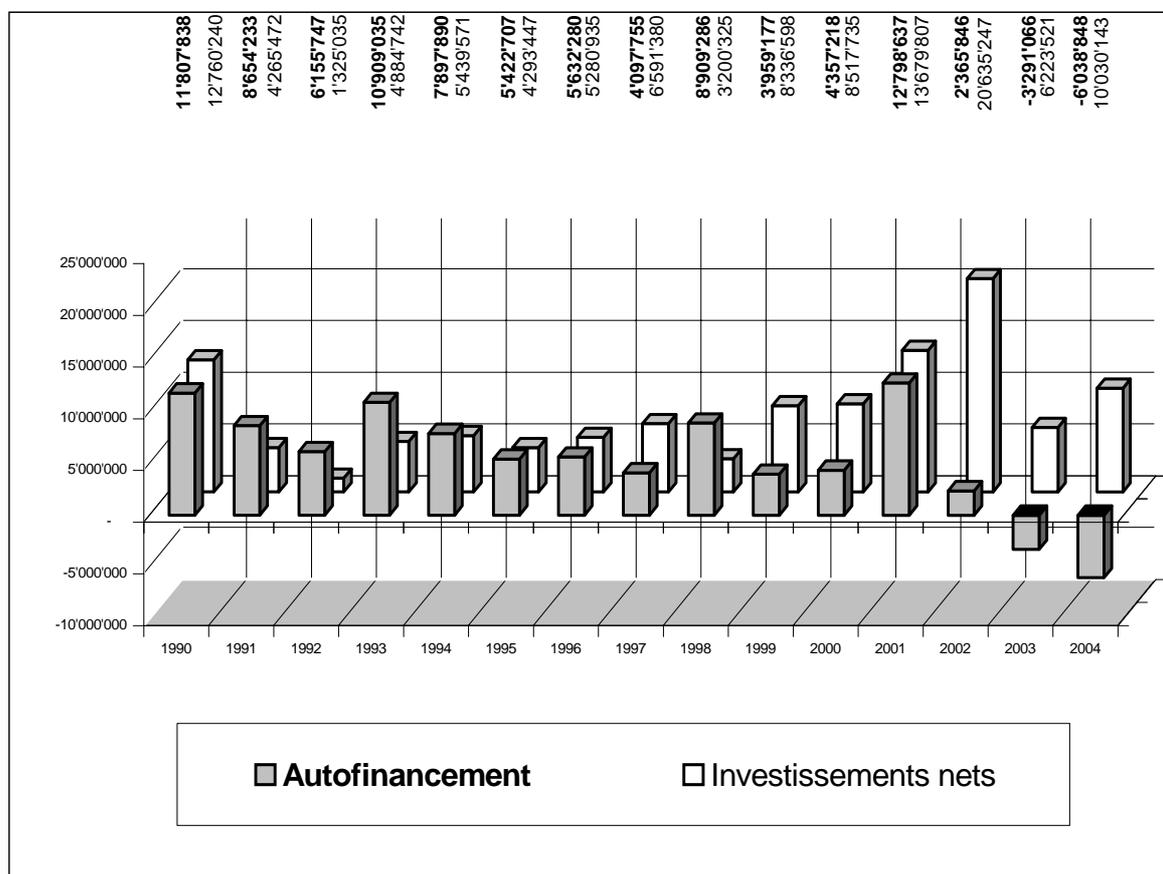
#### 5. Financement

##### 5.1 Moyens

Pour assurer le financement des investissements, la Municipalité peut recourir aux moyens suivants :

- **l'excédent des produits du compte de fonctionnement** : l'analyse du résultat des comptes 2004 et du budget 2005 démontre qu'il ne faut pas compter sur cette source de financement avant plusieurs années;
- **la reprise des attributions annuelles aux réserves et les amortissements comptables** : ces deux éléments, ainsi que le résultat des comptes, interviennent dans la détermination de l'autofinancement possible;
- **les subventions et participations à recevoir;**
- **la vente d'actifs (terrains, immeubles, titres, ...);**
- **l'emprunt;**
- **l'augmentation des revenus.**

## 5.2 Autofinancement de 1990 à 2004



*N.B : en 2002, le montant des investissements nets est consécutif à la phase de réalisation du plan de quartier des Alpes.*

## 5.3 Projection financière

Nous avons constaté une absence d'autofinancement lors du bouclage des comptes 2004. On parle dans ce cas d'autofinancement négatif. Nous allons assurément faire le même constat lors du bouclage des comptes 2005. En conséquence nous devons recourir à l'emprunt ces prochaines années pour financer tout ou partie des dépenses d'investissements, de même que pour assurer le financement des comptes de fonctionnement.

Il faut donc s'attendre à ce que d'autres demandes d'autorisation d'emprunter soient présentées au Conseil communal ces prochaines années.

## 5.4 Dette communale

Les graphiques annexés illustrent l'évolution de la dette communale ces dernières années (référence : annexes 7.3. à 7.7.).

Nous vous rappelons également les deux théories qui ont cours au sujet d'un endettement tolérable ou supportable pour une collectivité publique :

- une augmentation de l'endettement est concevable dans la mesure où les comptes de fonctionnement peuvent absorber le service de la dette;
- les intérêts débiteurs ne doivent pas dépasser le 10 à 15% du produit des recettes fiscales.

Pendant de nombreuses années ces deux critères se sont vérifiés :

- les comptes de fonctionnement ont toujours pu absorber le service de la dette jusqu'en 2001. Par la suite, on enregistre pour ce critère une inversion de tendance, puisque cette couverture a été de l'ordre de 70% en 2002, alors qu'elle est inexistante en 2003 et en 2004, ce en raison du déficit enregistré;
- par rapport au produit de l'impôt, les intérêts débiteurs ont représenté :

- en 1981	CHF	2'629'408.90	soit le	9.39	%
- en 1985	CHF	2'369'735.65	soit le	5.59	%
- en 1990	CHF	3'519'144.80	soit le	6.68	%
- en 1991	CHF	4'250'957.70	soit le	7.60	%
- en 1992	CHF	4'231'266.50	soit le	7.62	%
- en 1993	CHF	4'076'072.60	soit le	6.80	%
- en 1994	CHF	4'102'655.20	soit le	6.91	%
- en 1995	CHF	3'399'041.50	soit le	5.70	%
- en 1996	CHF	3'502'703.00	soit le	5.63	%
- en 1997	CHF	4'462'266.25	soit le	6.80	%
- en 1998	CHF	4'742'458.60	soit le	6.62	%
- en 1999	CHF	3'223'548.15	soit le	4.66	%
- en 2000	CHF	3'091'147.60	soit le	4.21	%
- en 2001	CHF	3'641'766.25	soit le	4.06	%
- en 2002	CHF	3'673'097.55	soit le	4.26	%
- en 2003	CHF	4'135'359.46	soit le	4.66	%
- en 2004	CHF	4'568'554.54	soit le	6.21	%

La forte progression enregistrée en 2004 provient essentiellement de la baisse des recettes fiscales due à la bascule EtaCom (taux de 85 en 2003 et taux de 69 en 2004).

#### 5.4.1 Evolution de la dette communale

au cours des dix dernières années :

1993	CHF	69'760'639.75	soit par habitant	CHF	4'453.--
1994	CHF	65'550'553.40	soit par habitant	CHF	4'142.--
1995	CHF	68'115'154.55	soit par habitant	CHF	4'309.--
1996	CHF	74'309'000.00	soit par habitant	CHF	4'697.--
1997	CHF	92'259'000.00	soit par habitant	CHF	5'828.--
1998	CHF	74'009'000.00	soit par habitant	CHF	4'633.--
1999	CHF	68'957'000.00	soit par habitant	CHF	4'310.--
2000	CHF	83'907'000.00	soit par habitant	CHF	5'252.--
2001	CHF	83'857'000.00	soit par habitant	CHF	5'256.--
2002	CHF	102'207'000.00	soit par habitant	CHF	6'333.--
2003	CHF	121'400'000.00	soit par habitant	CHF	7'488.--
2004	CHF	121'400'000.00	soit par habitant	CHF	7'421.--

*NB : en 1997, la souscription anticipée d'emprunts de conversion (CHF 15.0 mios) a eu pour effet d'augmenter d'autant, mais temporairement, le total des emprunts souscrits.*

(Voir également les graphiques des annexes 7.3. à 7.7.)

Nous l'avons vu, le total de la dette consolidée au 31 décembre 2004 était de CHF 121,4 mios. Elle atteindra probablement plus de CHF 140 millions de francs à fin 2005. Si les investissements de ce plan quadriennal sont votés par le Conseil communal et réalisés selon le programme, le total des emprunts à long terme pourrait franchir la barre des CHF 170.0 mios à fin 2007, à moins de nouvelles recettes.

Le plan quadriennal des investissements a été redimensionné et ce depuis l'année 2003.

Le pas suivant nous conduirait en dessous d'un niveau admissible et aboutirait à laisser se détériorer nos réseaux et l'ensemble de notre patrimoine, notamment.

## 6 Conclusions

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Pully

- vu le préavis municipal N° 11-2005 du 18 mai 2005,
- entendu le rapport de la Commission des finances,

décide

- de prendre acte du plan des investissements pour 2005-2008.

Admis par la Municipalité dans sa séance du 18 mai 2005.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

J.-F. Thonney

C. Martin

**7. ANNEXES:**

- 7.1. PLAN DES INVESTISSEMENTS 2005-2008
- 7.2. REPARTITION DES INVESTISSEMENTS
- 7.3. ÉVOLUTION DE LA DETTE Y COMPRIS LA DETTE FLOTTANTE (COMPTES-COURANTS)
- 7.4. ÉVOLUTION DE LA DETTE CONSOLIDÉE ET DE LA DETTE PAR HABITANT
- 7.5. ÉVOLUTION DE LA DETTE PAR HABITANT: COMPARAISON DETTE TOTALE/DETTE CONSOLIDÉE
- 7.6. ÉVOLUTION DE LA DETTE PAR HABITANT EN FRANCS REELS ET EN FRANCS CONSTANTS
- 7.7. TABLEAU COMPARATIF DE LA DETTE CONSOLIDÉE PAR RAPPORT AUX RECETTES FISCALES  
COURANTES